

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

22 03 01 : 1- Formation d'un groupement de commandes entre les communes d'Angles-sur-l'Anglin, d'Availles-en-Châtellerauld, d'Archigny, de Bonneuil-Matours, de Colombiers, de Leigné-sur-Usseau, de Monthoiron, d'Usseau, de Sossay, de Thuré et de Vouneuil-sur-Vienne pour la passation d'un accord-cadre de travaux relatif à l'entretien et la modernisation de la voirie et des espaces publics.

2- Signature d'un accord cadre à marchés subséquents pour les travaux relatifs à l'entretien et la modernisation de la voirie et des espaces publics.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commandes composé des communes d'Angles-sur-l'Anglin, d'Availles-en-Châtellerauld, d'Archigny, de Bonneuil-Matours, de Colombiers, de Leigné-sur-Usseau, de Monthoiron, d'Usseau, de Sossay, de Thuré et de Vouneuil-sur-Vienne pour passer un marché de travaux d'entretien et de modernisation de la voirie et des espaces publics,
- d'approuver la désignation de la commune d'Availles-en-Châtellerauld comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de 2 représentants de la C.A.O. de la commune, élus parmi ses membres ayant voix délibérative : M. Pascal ROCHER comme titulaire et Mme Céline RABUSSEAU comme suppléante.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce relative à cet objet.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'accord cadre et les marchés subséquents avec les entreprises qui seront retenues.

22 03 02 : Vote des subventions :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après délibération, vote les subventions présentées ci-dessous :

♦ ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	2022
ACCA : Chasse	250
APE Pirouette	500
APE Collège	500
Comité des Fêtes St Gervais (téléthon)	50
Ligue contre le Cancer	80
Banque aliment. de la Vienne	80
Restaurants du Cœur	80
A.D.M.R.	600
Fonds solidarité logement Vienne	100
Comité des fêtes Usseau	1 000
Fondation du Patrimoine	50
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne	50
CIF SP	50

De plus, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'association CIF SP dans le cadre du transport solidaire pour un montant de 30 €.

22 03 03 : Cession d'une partie du chemin rural de l'Ecosse aux Martins

1/ Désaffectation d'une partie du chemin rural de l'Ecosse aux Martins

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Constate la désaffectation d'une partie du chemin rural de l'Ecosse aux Martins

Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du code rural et de la pêche maritime ;

Fixe le prix de cession à 0,50 €/ m²,

Décide que tous les frais liés à cette aliénation seront à la charge des acquéreurs

Et, pour ce faire, invite Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

2/ Choix du commissaire enquêteur

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recourir à la SARL SUREAU Pascal, géomètre expert, de Châtellerault pour le bornage et à M. Pierre Dollé, commissaire enquêteur agréé, pour la réalisation de l'enquête publique et charge le maire de signer tous les documents nécessaires à cette aliénation.

22 03 04 : Aménagement du cimetière : proposition tarifs de constructions funéraires

Monsieur le Maire présente un devis de la marbrerie RANCHÉ de Loudun pour la réalisation :

- de 5 caveautins : 833,33 € HT, soit 1 000,00 € TTC.
- de 5 caveaux 2 places : 5 416,67 € HT, soit 6 500,00 € TTC

Après discussion, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accepter les devis de la société RANCHÉ.

22 03 05 : Election présidentielle : constitution et permanences de tenue du bureau de vote

Questions diverses

Vente et dédicace du livre de M. BARDIN « Le Château de la Motte 1000 an d'histoire **le 27 avril de 15h00 à 17h30 à la bibliothèque.**

Vu pour être affiché par Nous, Pascal ROCHER
A USSEAU, le 18/03/2022